

gisti, groupe
d'information
et de soutien
des immigrés

LES DROITS DES PERSONNES ÉTRANGÈRES EN FRANCE

Formations 2013

Contenu

Deux types de formations sont proposés :

- des sessions de cinq jours sur le séjour des personnes étrangères : entrée, séjour, regroupement familial, travail, droit d'asile, statut des citoyen-ne-s de l'Union européenne, éloignement et recours, cas pratiques
- des sessions « spécialisées » de deux jours permettant d'approfondir un thème particulier (cf. fiches).

Objectifs

- Acquérir une bonne connaissance des textes juridiques de base pour chacune des grandes questions traitées.
- Savoir utiliser ces textes pour résoudre les cas concrets, notamment grâce aux moyens de recours judiciaires ou administratifs.

Public

Toute personne qui est en relation avec les personnes immigrées et leurs familles, dans ses fonctions militantes ou professionnelles, dans les entreprises, les administrations, les collectivités territoriales, les associations, les syndicats, les établissements et les services sociaux et de santé.

Ces formations sont également conçues pour les avocat-e-s.

Les sessions de deux jours s'adressent à des personnes qui, soit ont déjà suivi une session de cinq jours, soit ont une bonne connaissance théorique et pratique de la législation sur les étrangers.

Méthode de travail

Chaque session regroupe 20 à 25 personnes.

La formation est assurée par des membres du Gisti, juristes et spécialistes des problèmes traités. Les sessions s'appuient ainsi non seulement sur la connaissance des textes juridiques, mais également sur des études de cas concrets choisis parmi ceux traités à la permanence juridique du Gisti.

Chaque stagiaire reçoit un dossier composé des principaux textes législatifs et réglementaires en vigueur et des documents élaborés par le Gisti sur les questions étudiées.

Formations sur site

Le Gisti organise des formations à la demande pour répondre aux exigences spécifiques des organismes : collectivités territoriales, hôpitaux, associations, administrations, barreaux, etc.

Le contenu et les modalités de ces formations (thèmes, nombre de jours et rythme) sont définis en concertation avec le service demandeur en fonction de ses besoins et de ses contraintes. Le stage est réalisé au sein même des établissements qui en font la demande.

Le Gisti peut traiter de thèmes comme : les mineures et mineurs isolés étrangers, les recours et mesures d'éloignement, le séjour des personnes étrangères en France, etc.

Une session co-organisée avec le Comede est notamment proposée sur le droit de la santé des personnes immigrées en France.

Pour en savoir plus : formations@gisti.org

Le Gisti est agréé au titre de la formation professionnelle continue et déclaré sous le numéro **11 75 10424 75**.

Avocat-e-s : les sessions proposées peuvent être prises en compte dans le cadre de la formation continue et prises en charge par le FIF-PL.

→→ Coût des formations

- 900 euros pour les sessions de 5 jours (35 heures de formation).
- 380 euros pour les sessions de 2 jours (14 heures de formation).

Les frais d'hébergement et de repas ne sont pas compris dans le coût du stage.

Les personnes désirant participer à la formation à titre individuel sont invitées à prendre contact avec l'association.

→→ Lieu des stages

Toutes les formations proposées dans ce catalogue se déroulent à Paris. L'adresse exacte est précisée lors de l'inscription.

→→ Inscriptions

Pour participer à l'une des sessions de formation proposées, il convient de remplir et de renvoyer au Gisti la fiche d'inscription ci-jointe.

Les inscriptions prises en charge au titre de la formation professionnelle continue font l'objet d'une convention avec l'organisme employeur. Dans ce cas, la fiche d'inscription envoyée au Gisti doit être accompagnée ou suivie de sa confirmation.

• Dès réception de la convention signée, une convocation précisant le lieu et les horaires du stage est envoyée à la personne inscrite.

• À l'issue du stage, une attestation de formation est adressée à l'organisme employeur et à chaque participant-e qui le demande.

Toute annulation d'inscription faite moins de 10 jours avant la date de début du stage donne lieu au paiement de 30 % du montant de la formation. En cas d'absence non justifiée le premier jour du stage, le règlement devra être effectué en totalité.

Le travail salarié des personnes étrangères

I. Introduction

- Évolution de la législation sur le travail
- Rappel des règles générales
- Restriction dans l'accès à certains emplois
- Le contexte international

II. L'accès au marché de l'emploi

- Généralités sur le cadre réglementaire
- Les titres de séjour donnant droit au travail
- Les titres de séjour délivrés sur le fondement du travail salarié («salarié», «travailleur temporaire», «saisonnier»)

III. L'autorisation de travail salarié - Procédure

- Critères de délivrance
- La procédure
- Les recours contre un refus de délivrance
- Le renouvellement
- Spécificités concernant les Roumain·e·s et les Bulgares

IV. L'admission exceptionnelle au séjour par le travail

- Les possibilités de régularisation
- Les risques encourus
- La procédure à mettre en œuvre

V. Catégories particulières

- « étudiant »
- « stagiaire » et « jeune professionnel »
- « salarié en mission » et « détaché »

VI. L'absence d'autorisation de travail

- L'emploi sans titre de séjour et/ou de travail
- Conséquences pour l'employeur
- Les droits des sans papiers (pendant la validité du contrat ; en cas de rupture ; le rôle de l'OFII)



Durée : 2 jours

Date : 7 et 8 février 2013

La situation juridique des personnes étrangères : l'entrée et le séjour

1^{er} jour — L'entrée – Le séjour (1^{re} partie)

1. Introduction générale au droit des étrangers
2. L'entrée en France
 - Les conditions d'entrée en France (les visas)
 - La zone d'attente
3. Le séjour en France
 - Présentation des titres de séjour
 - Les cartes de séjour temporaire (CST)
 - La carte de séjour temporaire « vie privée et familiale »

2^e jour — Le séjour (suite)

1. Le séjour en France (suite)
 - La carte « résident » et la carte « résident longue durée CE »
2. Le regroupement familial
 - Champ d'application
 - Les conditions requises
 - La procédure
 - La remise en cause du regroupement familial
3. L'accompagnement des démarches d'admission au séjour
 - Évaluation globale de la situation de la personne étrangère
 - Accès à certains droits sociaux (santé – domicile – aide sociale)

3^e jour — Le travail – Le refus de séjour

1. Le travail
 - L'accès au marché de l'emploi
 - Les autorisations de travail salarié
 - L'admission exceptionnelle au séjour par le travail

2. Le refus de séjour : mesures d'éloignement - voies et délais de recours
 - La demande d'aide juridictionnelle
 - Les principales mesures d'éloignement
 - Les recours contre les obligations à quitter le territoire français
 - L'exécution des mesures d'éloignement : la rétention et l'assignation à résidence (nouvelle procédure) - conseils

4^e jour — Le droit d'asile

- Contexte et cadre juridique
- Les règles de procédure et les principes liés à la protection individuelle
- L'admission sur le territoire français
- Procédures « normale » et « prioritaire »
- La demande d'asile
- Trois issues : « réfugié », « protégé subsidiaire », « débouté »
- L'aide au récit
- Droits respectifs et droits sociaux

5^e jour — Le statut des citoyen-ne-s de l'Union européenne

- L'entrée et le séjour
- Les membres de la famille
- L'éloignement

— Étude de cas pratiques



Durée : 5 jours

Dates : du 18 au 22 mars 2013

du 3 au 7 juin 2013

du 16 au 20 septembre 2013

du 18 au 22 novembre 2013

Le statut des citoyen-ne-s de l'Union européenne

I. Introduction

- La réglementation (les traités ; les règlements ; les directives ; la jurisprudence de la Cour de justice de l'Union européenne)
- Le champ d'application personnel du droit de l'UE (les citoyen-ne-s de l'UE et les membres de leur famille ; autres catégories régies par des accords UE – pays tiers)

II. L'entrée en France

- Les conditions d'entrée
- Les séjours de moins de trois mois

III. Le droit au séjour

- Aspects communs à toutes les catégories de personnes (l'enregistrement en mairie ; suppression de l'obligation de détention d'un titre de séjour et exceptions)
- Les séjours de plus de trois mois et de moins de cinq ans (étudiant-e-s, personnes exerçant une activité économique, personnes non-actives ; application du droit commun aux citoyen-ne-s de l'UE)
- Le droit au séjour permanent : conditions

IV. Les membres de la famille

- Définition de la notion de membre de famille
- Conditions d'entrée
- Séjour : obligation de détention d'un titre de séjour
- Maintien au droit au séjour des membres de famille

V. Les droits sociaux

- Les deux fondements possibles à l'égalité de traitement
- La condition de résidence
- La condition d'antériorité de la présence en France
- La condition de régularité du séjour

VI. L'éloignement

- Quelles mesures d'éloignement peuvent être prises à l'encontre des citoyen-ne-s de l'UE ? (obligation de quitter le territoire français ; expulsion ; ITF)
- Garanties de procédure
- Recours



Durée : 2 jours

Date : 28 et 29 mars 2013

La protection sociale des personnes étrangères

I. Introduction

- La protection sociale en France
- L'accès à la protection sociale : problèmes spécifiques
- Hiérarchie des normes et instruments internationaux
- Contenu et objectifs de la formation

II. L'accès des étrangers à la protection sociale : les points clefs

- La condition de nationalité
- La condition de résidence en France
- La condition de régularité du séjour
- La condition d'ancienneté de présence ou de durée de résidence préalable
- L'adresse du domicile et le droit à la domiciliation administrative (postale)

III. La protection maladie

- Architecture du système et principe de fonctionnement
- Les conditions pour les personnes étrangères
- Les autres systèmes de financement des soins
- Étude de cas pratiques

IV. Prestations familiales et prestations assimilées

- Condition de résidence (allocataire, enfants)
- Condition de charge effective et permanente de l'enfant
- Condition de régularité de séjour de l'allocataire étranger
- Conditions portant sur l'entrée en France de l'enfant étranger
- La rétroactivité des droits aux prestations pour les personnes étrangères obtenant le statut de réfugié
- La rétroactivité de tous les droits sociaux à la date de reconnaissance du droit au séjour par une juridiction administrative

V. Le revenu de solidarité active (RSA)

- Les conditions relatives au séjour – condition d'antériorité de résidence
- Cas pratiques de contestation de la durée de résidence préalable de 5 ans

VI. Retraite (base et complémentaire), minimum vieillesse (ASPA) et minimum invalidité (ASI)

- La pension de retraite versée par le régime de base de la Sécurité sociale
- Les pensions de retraite complémentaire versées par les régimes complémentaires
- Le minimum vieillesse (allocation de solidarité aux personnes âgées - ASPA)
- Le minimum invalidité (allocation supplémentaire d'invalidité - ASI)

VII. Le droit à la protection sociale des citoyen-ne-s de l'Union européenne

VIII. Comment contester les pratiques et les décisions des organismes de protection sociale : les différents contentieux en matière de sécurité sociale et d'aide sociale

Durée : 2 jours

Dates : 4 et 5 avril 2013

17 et 18 octobre 2013



La demande de titre de séjour.

Les recours (refus, rétention, éloignement).

I. La demande (présentation, enregistrement, instruction)

- Principes fondamentaux
- Conseils et précautions pratiques

II. La décision

- Décision expresse ou implicite
- L'obligation de motivation des décisions administratives
- L'obligation de respecter les droits de la défense (principe du contradictoire)
- Les différents types de décisions liées au séjour : leurs conséquences, les catégories protégées contre l'éloignement

III. Les recours pré-contentieux (recours administratif)

- Les recours gracieux et hiérarchique
- Délais

IV. Les recours contentieux

- L'aide juridictionnelle
- Le recours en annulation contre une obligation de quitter le territoire français (OQTF) et contre une interdiction de retour sur le territoire français (IRTF)
- Les recours en cas de placement en centre de rétention
- L'assignation à résidence
- Le recours contre un arrêté d'expulsion
- Le recours contre un refus de visa
- Les recours contre les arrêtés préfectoraux de reconduite à la frontière (APRF)

- Les procédures d'urgence : les référés administratifs (le référé liberté et le référé suspension)
- Les recours contre les non-admissions au titre de la réglementation « Dublin »

V. Les sanctions des infractions à la législation sur l'immigration

- Les infractions (entrée et séjour irrégulier, aide à l'entrée et au séjour irrégulier, soustraction à une mesure d'éloignement)
- Les interdictions du territoire français (ITF)



Durée : 2 jours

Dates : 16 et 17 mai 2013

12 et 13 décembre 2013

Le droit des étrangers en perspective : histoire, politique, société

Outre notre public habituel, cette session vise :

- les élu-e-s ou agents des collectivités locales
- les journalistes
- le personnel des assemblées parlementaires

Consacré à la dimension historique et aux enjeux politiques et sociaux de la législation sur l'immigration, ce stage ne requiert pas de connaissances juridiques particulières. Il ne nécessite pas non plus une expérience préalable dans le domaine du droit des étrangers.

Il se propose d'apporter des éléments d'information et de réflexion à celles et ceux qui sont concernés, dans leur activité professionnelle ou militante, par la question des migrations et souhaitent être en mesure de mieux l'appréhender dans une perspective socio-historique. Il présente l'évolution des politiques migratoires et des législations successives en matière de droit des étrangers jusqu'à la réglementation et aux pratiques en vigueur aujourd'hui.

L'objectif visé par cette formation est de fournir une sorte de culture générale sur le droit des étrangers, nécessaire pour mieux cerner les enjeux des débats sur l'immigration et pour mieux comprendre les réalités vécues par les personnes immigrées.

I. Introduction

II. Les frontières de la nationalité et de la citoyenneté

- Une histoire politique du droit de la nationalité (XIX^e-XXI^e siècles)
- Le lien entre nationalité et citoyenneté - les droits politiques des personnes étrangères

III. L'évolution des politiques et de la législation sur l'immigration des années 1930 à aujourd'hui

- 1938-1974 : De la crise xénophobe de l'avant-guerre à la dépolitisation de la question de l'immigration
- 1974-2002 : Au-delà des alternances, la continuité d'une politique de « maîtrise des flux »
- Depuis 2002 : La crispation sur les enjeux migratoires

IV. La politique européenne

- La place de l'Union européenne dans les politiques d'immigration et d'asile
- Les nouveaux dispositifs de contrôle des frontières et de refoulement des « indésirables »

V. L'intensification du contrôle de l'immigration

- Le pouvoir des guichets
- Police et contrôles d'identité
- L'emprise du droit pénal sur les personnes étrangères

Durée : 2 jours

Date : 23 et 24 mai 2013



Les mineures et mineurs étrangers isolés

I. Introduction

II. La protection judiciaire

- La notion de danger
- Le rôle des parquets
- La compétence du juge des enfants

III. La protection administrative

- L'accueil provisoire d'urgence
- Les contrats « jeune majeur »

IV. La preuve de la minorité

- Valeur probante des documents d'état civil délivrés à l'étranger
- Le recours au jugement supplétif de naissance
- Les expertises médicales

V. Les droits fondamentaux sans représentant légal

- Accès aux soins : CMU, AME...
- Accès à l'école

VI. La représentation légale

- L'incapacité juridique
- La délégation d'autorité parentale
- La tutelle

VII. La nationalité

- Les conditions de l'acquisition
- La procédure de déclaration

VIII. L'arrivée aux frontières

- Le refus d'entrée et le maintien en zone d'attente
- L'administrateur *ad hoc* : conditions de nomination et rôle

IX. Le droit au séjour et la protection contre l'éloignement

- Généralités sur les titres de séjour
- Le droit à la carte « vie privée et familiale »
- L'accès au séjour des jeunes pris en charge tardivement
- Les recours contre les refus de séjour et l'obligation de quitter le territoire

X. La demande d'asile

- La procédure d'asile
- Le rôle de l'administrateur *ad hoc*



Durée : 2 jours

Dates : 20 et 21 juin 2013

28 et 29 novembre 2013

Le droit d'asile

I. Le contexte mondial

- Pays occidentaux
- Europe et France

II. Cadre juridique

- Les textes internationaux
- Les principaux textes européens
- Les textes français

III. Une protection collective inutilisée : la « protection temporaire »

IV. Quelques principes relatifs à la protection individuelle

- On ne choisit pas son statut (guichet unique)
- Quels agents de persécution ?
- L'alternative de l'asile chez soi ou « asile interne » et ses limites

V. L'admission en territoire français

- L'entrée par des moyens de transport internationaux : la zone d'attente
- L'entrée par d'autres moyens
- La demande d'autorisation de séjour

VI. Procédures « normale » et « prioritaire » : règles et conséquences

- Renouvellement de l'autorisation de séjour
- Suspensivité ou non de l'appel à la Cour nationale du droit d'asile (CNDA)
- Situation particulière des mineur·e·s

VII. La demande d'asile

- Devant l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra)
- Devant la CNDA

VIII. L'aide au récit

- Principes et bonnes pratiques
- Études de cas pratiques

IX. Contentieux

- Le référé administratif et les pratiques de l'administration liées à l'asile
- Règlement « Dublin II » : les recours
- L'intervention de la Cour européenne des droits de l'Homme ?

X. Droits respectifs et droits sociaux

- Demandeurs et demandeuses d'asile : la gestion de l'état civil ; le droit au travail ; la famille ; les aides financières ; l'hébergement ; l'accès aux soins
- Réfugié·e·s : la gestion de l'état civil ; le droit au travail ; la famille ; l'hébergement ; l'accès aux soins ; les prestations sociales et familiales



Durée : 2 jours

Date : 3 et 4 octobre 2013

Fiche d'inscription 2013

NOM _____

Prénom _____

Organisme employeur _____

Adresse de l'organisme employeur _____

Téléphone _____

Email de l'organisme employeur _____

Fonction exercée _____

Lieu de travail _____

Adresse personnelle _____

Téléphone pers. ou ligne directe _____

Email pers. _____

Session(s) choisie(s)

Cocher la ou les case(s) correspondante(s)

- 7 et 8 février : Le travail salarié des personnes étrangères
- du 18 au 22 mars : La situation juridique des personnes étrangères : l'entrée et le séjour
- 28 et 29 mars : Le nouveau statut des citoyen-ne-s de l'Union européenne
- 4 et 5 avril : La protection sociale des personnes étrangères
- 16 et 17 mai : La demande de titre de séjour. Les recours (refus, rétention, éloignement)
- 23 et 24 mai : Le droit des étrangers en perspective : histoire, politique, société
- du 3 au 7 juin : La situation juridique des personnes étrangères : l'entrée et le séjour
- 20 et 21 juin : Les mineures et mineurs étrangers isolés
- du 16 au 20 septembre : La situation juridique des personnes étrangères : l'entrée et le séjour
- 3 et 4 octobre : Le droit d'asile
- 17 et 18 octobre : La protection sociale des personnes étrangères
- du 18 au 22 novembre : La situation juridique des personnes étrangères: l'entrée et le séjour
- 28 et 29 novembre : Les mineures et mineurs étrangers isolés
- 12 et 13 décembre : La demande de titre de séjour. Les recours (refus, rétention, éloignement)

Prise en charge financière

- Au titre de la formation professionnelle continue
- À titre individuel

Fait à :

Date :

Signature du ou de la stagiaire :



Renseignements et inscriptions

Gisti, 3, villa Marcès 75011 Paris

Tél. 01 43 14 84 82 ou 83

email : formations@gisti.org

www.gisti.org/formations